

PETITE ENFANCE

# Relais Petite Enfance

## RPE de Vélizy-Villacoublay

Accueil du public sur rendez-vous :  
mardi de 14h à 18h30, mercredi et jeudi de 14h à 17h.

Réunions collectives :

consulter l'agenda sur [www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr) > rubrique Petite Enfance

Accueil jeux pour les professionnelles accompagnées des enfants :  
Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30 (sauf pendant les vacances scolaires)  
Certains mercredis sur inscription.

Renseignement et inscription :

Contactez le Relais Petite Enfance

4 bis rue Clément Ader - 78140 Vélizy-Villacoublay - Tél. : 01 34 58 11 25

[rpemermoz@velizy-villacoublay.fr](mailto:rpemermoz@velizy-villacoublay.fr)

Réalisation Service communication de la Ville de Vélizy-Villacoublay - 01/2023 - ©iStockphoto

Espace Jean MERMOZ  
4 bis rue Clément Ader  
Tél. : 01 34 58 11 25



En partenariat avec la Caisse d'Allocations  
Familiales des Yvelines.

Vélizy-Villacoublay



# Le Relais vous propose

## Pour les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales :

- Un lieu neutre pour vous informer, rencontrer d'autres professionnelles et échanger vos expériences.
- Une écoute et un soutien dans votre pratique professionnelle auprès des enfants.
  - Un lieu facilitateur pour partir en formation continue et développer sa pratique professionnelle.
- Des informations générales et actualisées sur vos droits et obligations (contrats de travail, congés payés, convention collective ...).
- Des temps d'animations collectives avec les enfants que vous accueillez.
- Une documentation sur votre profession et le jeune enfant : les jeux, la pédagogie...



## Pour les parents et futurs parents :

- Des informations et un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde.
- Des informations générales sur le métier d'assistante maternelle celui d'auxiliaire parentale ainsi que la mise en place d'un contrat de travail.
- Des entretiens individuels et/ou collectifs, pour vous aider dans votre rôle d'employeur d'une Assistante Maternelle.
- Des informations sur vos droits et devoirs (contrats de travail, congés payés, législation, aide de la Caf...)
- Une orientation en cas de questions spécifiques.

## Vous désirez devenir assistante maternelle :

- Mise à disposition d'une documentation actualisée.
- Guide dans les démarches à effectuer avec le Conseil Départemental en vue de l'agrément.

